

AtmoSud

Inspirer un air meilleur



Surveillance régionale des nuisances

Bilan 2020

Décembre 2021

RÉSUMÉ :

SURVEILLANCE REGIONALE DES NUISANCES

Bilan 2020

► Des signalements de nuisances toujours notables et une problématique spécifique identifiée

En 2020, les principales nuisances déclarées restent les **odeurs (plus de 90% des signalements)**, généralement observées dans les Bouches-du-Rhône, et dont l'origine est majoritairement liée à l'industrie (80 % des nuisances olfactives déclarées). Cependant, cette année 2020 est marquée par une forte mobilisation citoyenne pour recenser **les nuisances olfactives autour d'une installation industrielle de Carros (06)** pour laquelle la plateforme de signalement a rempli sa mission : identifier et transmettre une problématique de nuisance locale à l'attention des différents partenaires et fournir une analyse des signalements à travers la rédaction d'une note technique spécifique à cette problématique.

Les autres problématiques telles que les brûlages de déchets verts et les nuisances sonores ne représentent cette année que très peu des signalements enregistrés dans la base de données (respectivement 6% et 3%) et ne présentent pas d'évolution notable par rapport aux années précédentes, aussi bien en termes de nombre de signalements que d'origine :

- Brûlages de déchets verts autour de Marseille et dans le sud-ouest des Alpes-Maritimes
- Nuisances sonores à proximité d'activité industrielle (Bouc-Bel-Air, Gardanne et Tarascon dans les Bouches du Rhône, Fréjus dans le Var)

► L'impact du confinement peu visible

Hormis la problématique spécifique de Carros, le confinement généralisé **n'a pas eu d'effet notable** sur les signalements de nuisances, aussi bien sur une éventuelle diminution (liée à une diminution de l'activité) ou sur une augmentation (liée à une présence plus importante au domicile).

► Les perspectives 2021

La principale modification de l'année 2021 est le développement et la réception de la plateforme de signalements SignalAir qui viendra remplacer la « SRN » en tout début d'année 2022. Cette nouvelle plateforme, mutualisée avec d'autres AASQA partenaires, va à nouveau permettre la réalisation de signalements de nuisances à l'aide de deux supports adaptés et mis à jour : **un site internet dédié** et une **application mobile**.

De plus, les alertes spécifiques à différents territoires et à l'attention d'acteurs désignés (DREAL, industriels, ...) resteront évidemment possibles et entièrement paramétrables, pour permettre à AtmoSud de perpétuer le travail initié depuis plusieurs années dans le cadre de l'utilisation de cet outil.

Contact

Chargé d'action territoriale : BouAlem Mesbah boualem.mesbah@atmosud.org
Pilote de projet : Romain Boissat romain.boissat@atmosud.org

**Date de
parution**
12/2021

Références

24SVOD11 / Bilan_Nuisances_2021-01 / RBO-ERT

SOMMAIRE

Avant-Propos.....	4
La gestion des nuisances.....	5
Les nuisances signalées.....	6
Les rapports de signalements	8
Les nuisances olfactives	9
Les nuisances olfactives	13
Les nuisances sonores.....	15
Projets 2021	17
Synthèse.....	18

Avant-Propos

Si les odeurs gênantes suscitent toujours de nombreux signalements de la part des populations, d'autres nuisances ont fait désormais leur apparition.

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance des odeurs au sein d'une démarche globale, qui vise à réduire les nuisances olfactives dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est la finalité de l'observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- De localiser les zones fortement impactées par des nuisances olfactives,
- D'identifier les sources potentielles de ces nuisances,
- D'apporter une information précise auprès du public et des partenaires.

Cet observatoire régional repose notamment :

- Sur un jury de nez
- Permanent, composé de riverains bénévoles formés
- Spécifique, régulièrement mobilisé pour participer à des campagnes ponctuelles
- Sur l'utilisation d'outils dédiés pour la signalisation des nuisances olfactives :
 - Ligne téléphonique : 04 42 02 45 75
 - Site internet : www.sro-paca.org
 - Application mobile : Signalement Air

Depuis janvier 2016, ces outils dédiés, qui permettaient initialement de signaler des nuisances olfactives en temps réel, offrent également la possibilité :

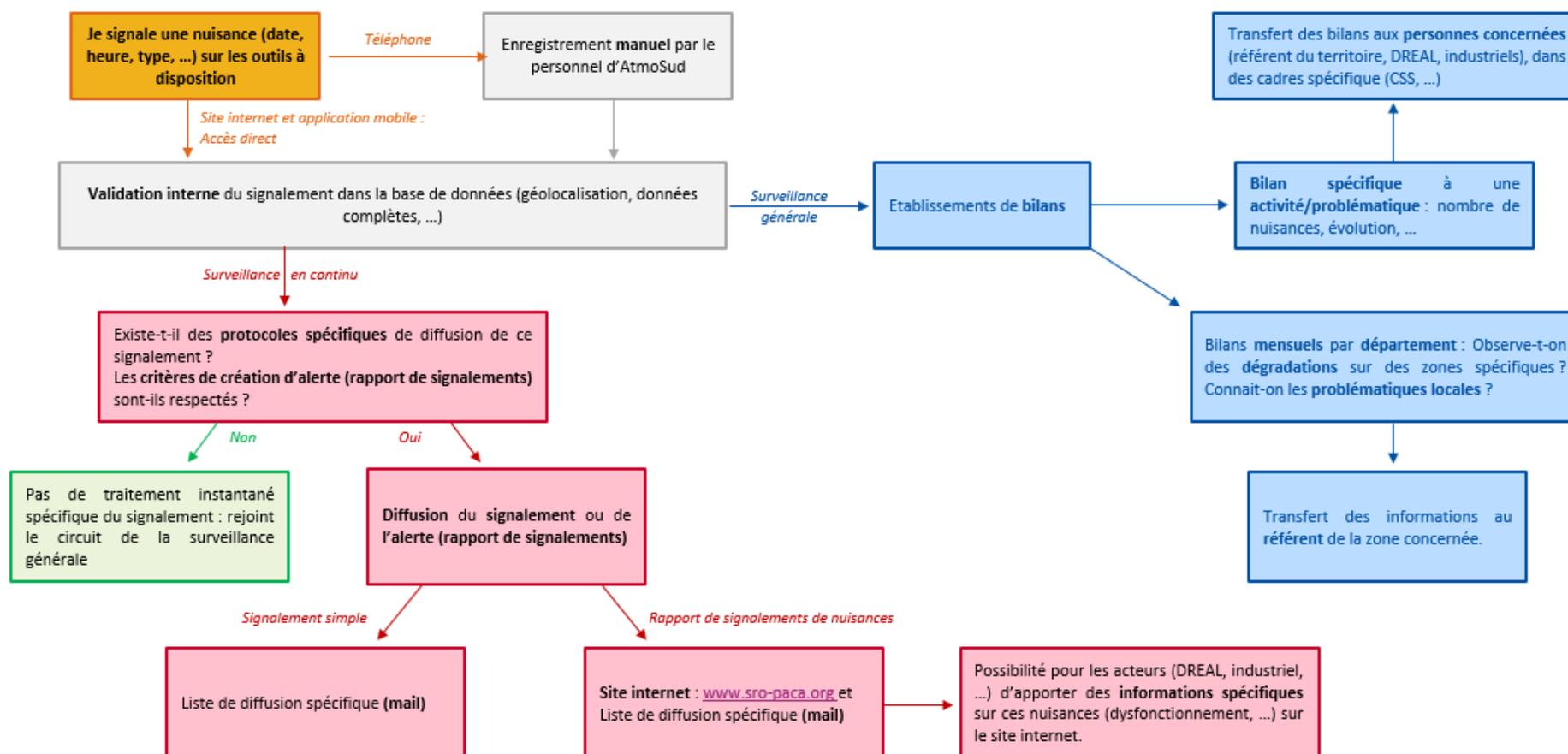
- de signaler d'autres types de nuisances : brûlages de déchets verts, poussières, bruit...
- de déclarer les symptômes liés à cette nuisance : maux de tête, acouphènes, nausées...

Cette évolution a logiquement entraîné une augmentation du nombre de signalements dans la région, le nombre de types de nuisances étant plus important ; mais a également permis de faire émerger l'importance d'autres problématiques, telles que le brûlage de déchets verts sur certaines zones spécifiques. Du point de vue des outils, l'application Signalement Air prend de plus en plus d'importance dans le dispositif depuis son lancement en 2015.

La gestion des nuisances

Que devient un signalement de nuisance par un citoyen ? Le logigramme ci-dessous permet de répondre à cette question et d'identifier les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'observatoire et de ses outils :

Figure 1 : Processus de gestion des signalements de nuisances



Les nuisances signalées

En 2020, **4877 nuisances** ont été signalées via les différents outils, ce qui représente une hausse de près de 70% du nombre de signalements par rapport à celui observé en 2019 (2865). Les **odeurs** constituent toujours la **grande majorité** des nuisances déclarées (près de 90%). Cette nuisance est suivie par le brûlage (6%) puis le bruit (3%). Les autres nuisances (poussières, incident industriel et « autres nuisances ») représentent une très faible part (environ 1% en cumul) et ne seront pas développées dans ce bilan.

Tableau 1 : Evolution du nombre de signalements depuis 2016

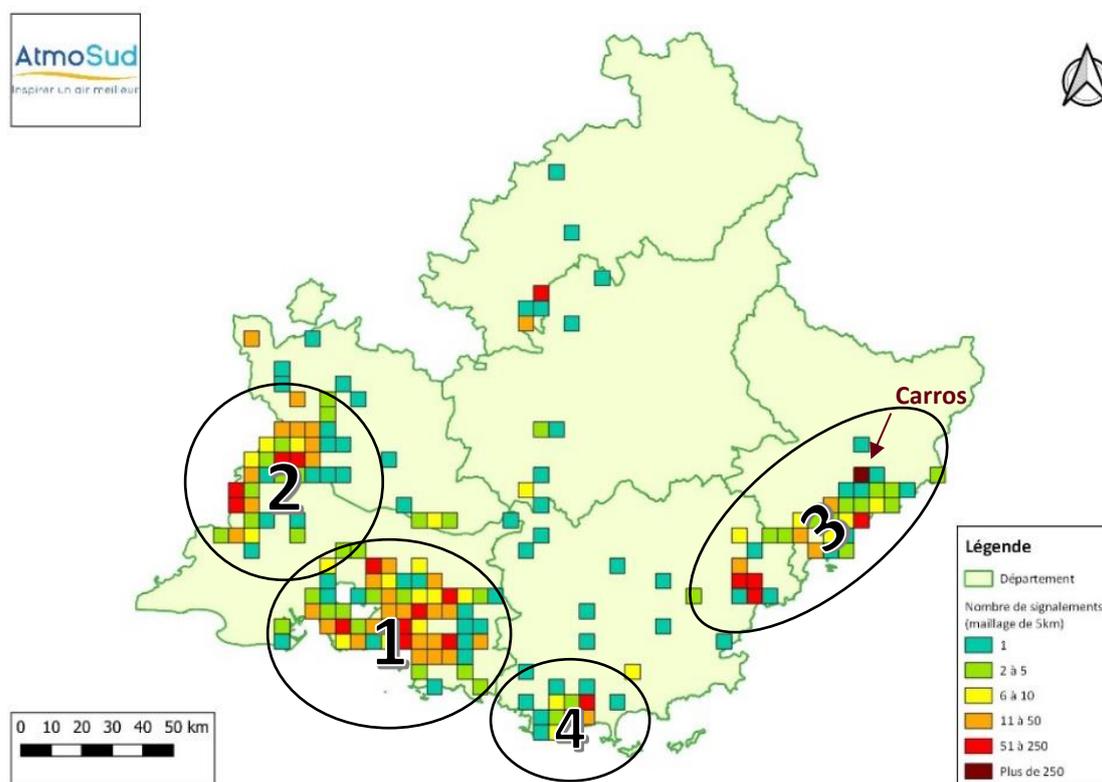
2016	2017	2018	2019	2020
1606	2575	2874	2868	4877

Cette augmentation notable par rapport à l’an dernier s’explique en grande partie par l’utilisation de l’outil de signalement dans le cadre d’une **problématique olfactive locale** identifiée et en cours de gestion avec les différents partenaires, sur la **commune de Carros (06)** qui représente environ **le tiers de tous ces signalements annuels de la région (plus de 1500)**.

En 2020, ces nuisances ont ainsi été déclarées sur **plus de 150 communes** dans toute la région, confirmant un bon déploiement de l’outil sur le territoire. Elles sont, en nombre, principalement localisées sur quatre grandes zones :

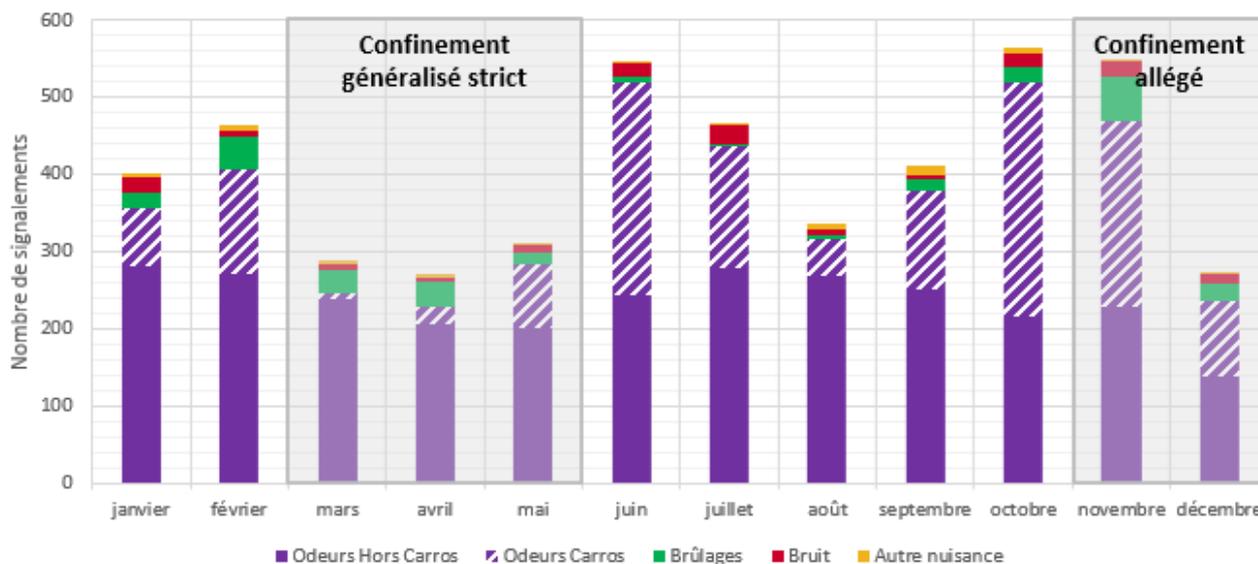
- Bouches-du-Rhône : zone de l’étang de Berre, Aix-en-Provence et Marseille (1)
- Limite nord des Bouches-du-Rhône et Vaucluse : Tarascon et Avignon (2)
- Est de la Côte d’Azur : de Fréjus à Nice (3)
- Var : Toulon et communes alentours (4)

Figure 2 : Localisation des signalements de nuisances



L'évolution mensuelle des signalements de nuisances sur l'année 2020 est présentée ci-dessous :

Figure 3 : Evolution et type de signalements de nuisances en 2020



Plusieurs observations sont visibles sur ce graphique :

- Le nombre total de signalements de nuisances olfactives mensuelles « hors Carros » est relativement constant au cours de l'année, généralement compris entre 200 et 300 par mois (à l'exception du mois de décembre), et ne présente par conséquent pas de variation notable lors de l'épisode de confinement généralisé de mars à mai 2021.
- En revanche, à Carros, l'arrêt de l'activité au cours du premier confinement a évidemment engendré une diminution notable du nombre de signalements de nuisances olfactives (notamment sur les deux premiers mois de confinement mars et avril)

A titre informatif, entre le 17 mars et le 11 mai 2020, **465 signalements ont été enregistrés dans la base de données**, majoritairement pour des **odeurs** (387 signalements) dans les **Bouches du Rhône** (213) en lien avec une **activité industrielle** (167).

Ainsi, hormis la problématique spécifique de Carros, le confinement généralisé **n'a pas eu d'effet notable** sur les signalements de nuisances, aussi bien sur une éventuelle diminution (liée à une diminution de l'activité) ou sur une augmentation (liée à une présence plus importante au domicile).

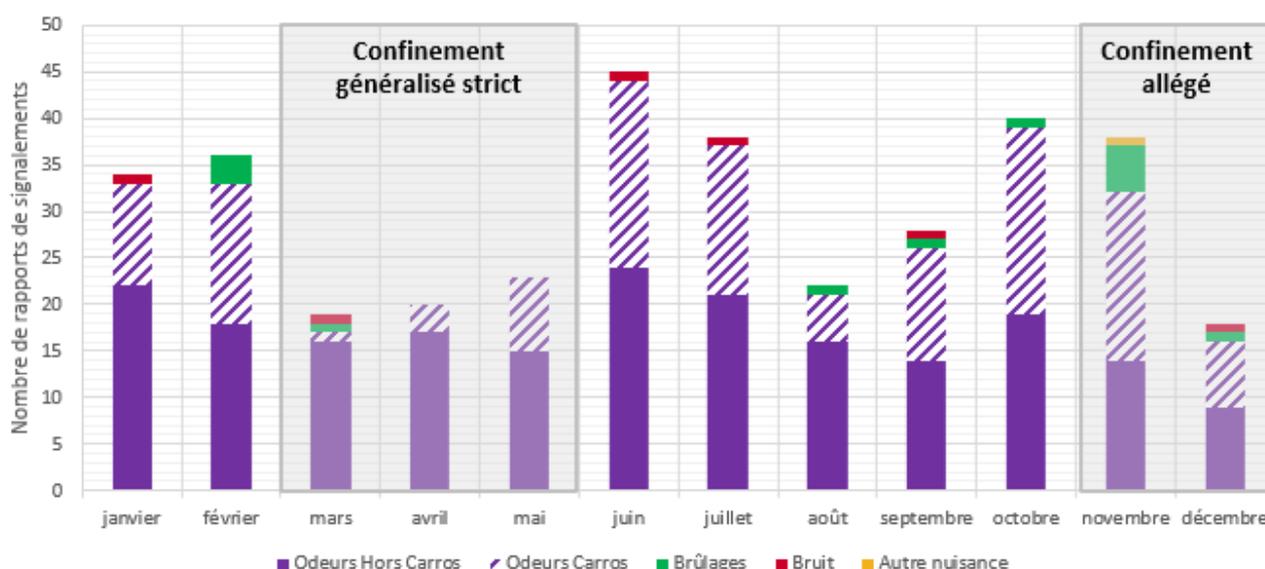
Les rapports de signalements

Lorsque 3 signalements sont effectués sur une courte période et dans une même zone géographique, la Surveillance Régionale des Nuisances transmet un **rapport de signalements** aux services de l'État, aux exploitants industriels potentiellement concernés et/ou à la mairie. Ce rapport est ensuite complété par toutes les informations concernant l'épisode de nuisances (avis des services de l'État, réponse de l'exploitant...), et est disponible en ligne (www.sro-paca.org) pour en informer les riverains.

En 2020, le nombre de rapports de signalements édités est de 361, soit plus du double de l'année précédente (140 en 2019, et de l'ordre de 200 par an en 2017 et 2018).

La problématique olfactive présente sur la commune de Carros (06) est très majoritaire sur cette année (136 des 361 rapports de signalements, soit près de 40%) et explique cette différence avec les années précédentes. La gêne olfactive reste à nouveau la principale nuisance à l'origine de l'édition d'un rapport (près de 90%).

Figure 4 : Evolution et type des rapports de signalements de nuisances en 2020



Les nuisances olfactives

Généralités

La perception d'une odeur et la caractérisation de la gêne (bonne ou mauvaise odeur) peuvent varier selon les individus. Elles sont principalement liées à la physiologie ainsi qu'aux vécus sociaux et culturels de chacun. Dans la mesure où elle constitue une nuisance excessive, l'odeur - la mauvaise s'entend - est considérée comme une pollution.

► La classification des odeurs

La classification la plus utilisée pour les odeurs consiste à les regrouper suivant les familles de composés chimiques auxquelles elles appartiennent. Ainsi, cinq familles de composés odorants sont identifiées et chaque composé odorant peut être assimilé à une odeur familière :

Tableau 2 : Evocations des composés et familles de composés odorants

Familles de composés	Composés	Evocations possibles (odeurs familières)
Soufrés	Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	Œuf pourri
	Disulfure d'allyle (DADS)	Ail
	Disulfure de diméthyle (DMDS)	Oignons blanc / Gaz
	Méthional	Pommes de terre cuites
	Furfuryl Mercaptan	Café grillé
	Ethylmercaptan	Choux bouilli
	Propylmercaptan	Hydrocarbure / Poireau
Aminés	Ammoniac	Eau ammoniacale
	Isobutyl amine	Ammoniac / Poisson avarié
	Chlore	Piscine
Phénolés et Pyrogénés	Isobutyl quinoléine (IBQ)	Betterave / Tabac froid
	Phénol	Goudron / Gouache
	Ethyl maltol	Phénomène de caramélisation
	Scatol	Excréments
	Pyrazine	Riz grillé
Acide gras	Acide butyrique	Beurre rance / Vomi
	Acide acétique	Vinaigre, piquant
	Cyclopentanone	Solvant, colle, scotch
	Hexenol	Herbe fraîchement coupée
	Nonanal	Huile usagée / Concombre
Terpéniques	Pinène	Pin, aiguille, résineux
	Limonène	Verdure, écorce d'agrumes
	Géosmine	Terre / Sous-bois
	Acétate de vétivéryle	Bois / Ecorce / Encens
	Thiomentone	Urine de chat

► Les sources et origines des odeurs

L'industrie

Le secteur de l'industrie est à l'origine de nuisances olfactives liées à des activités diverses et variées :

- L'énergie (pétrochimie, combustion de gaz de charbon, pétrole),
- La chimie (chimie minérale, organique ou inorganique),
- L'industrie du bois, du papier et de la viscosité,
- L'agroalimentaire (préparation d'aliments : sucres, levures alimentaires...).

La gestion des déchets

Tous les types de déchets sont à l'origine d'émissions odorantes : compostage, déchets verts, déchets ménagers, déchets industriels, carcasses d'animaux, déchets de poissons, déjections animales... Les nuisances sont essentiellement imputables aux produits azotés et soufrés, ainsi qu'aux acides organiques, générés lors des processus de dégradation de la matière organique.

Le traitement des eaux usées

La collecte et les différentes étapes de traitement des eaux et des boues associées sont à l'origine d'émissions odorantes. Sont concernés les réseaux d'assainissement ainsi que les stations d'épuration urbaines et industrielles. Les nuisances sont, tout comme pour le secteur de traitement des déchets, essentiellement imputables aux produits azotés, aux produits soufrés et aux acides organiques générés lors de transformations biologiques ou chimiques complexes. Au niveau des stations d'épuration, l'indole et le scatole, même à l'état de trace, présentent une odeur fécale, détectable à de très faibles niveaux de concentration.

Les activités spécifiques

Un certain nombre d'activités tertiaires, pour lesquelles les contraintes environnementales sont moindres que celles mises en place pour celles décrites précédemment peuvent également être à l'origine de nuisances olfactives très ponctuelles géographiquement. Il s'agit par exemple des activités liées aux garages automobiles (peintures, carrosseries, ...), aux ébénisteries, ...

L'agriculture

L'épandage, tout comme l'élevage, sont sources de nuisances olfactives. Ces nuisances sont essentiellement imputables à la dégradation organique des matières fécales.

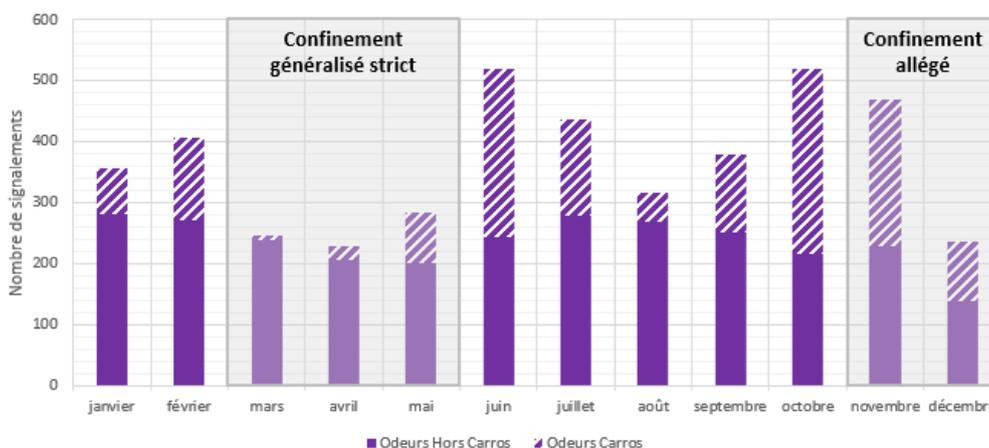
Les signalements

► Nombre et évolution

En 2020, le nombre de signalements de nuisances olfactives est de l'ordre de 4394, soit plus de 2000 supplémentaires par rapport à l'année précédente (2019). Ce niveau de nombre de signalements « olfactifs » est le plus important enregistré depuis la mise en service de l'outil.

Cependant, comme mentionné précédemment, ce nombre important est lié à une utilisation importante sur une seule problématique locale (plus de 1500 signalements de nuisances olfactives sur Carros), ce qui indique qu'hormis cette problématique, le nombre de signalements est seulement en légère hausse par rapport aux années précédentes

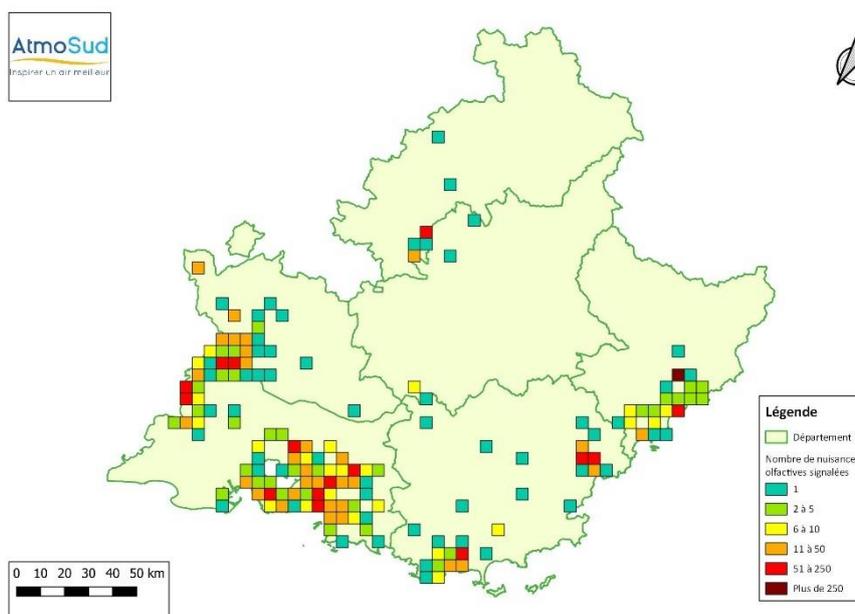
Figure 5 : Evolution mensuelle des signalements de nuisances olfactives en 2020



► Localisation

Les signalements de nuisances olfactives étant majoritaires, nous retrouvons la même répartition géographique que celle mentionnée précédemment, à savoir quatre grandes zones préférentielles : Berre-Aix-Marseille, Tarascon-Avignon, Fréjus-Nice et Toulon.

Figure 6 : Localisation des signalements de nuisances olfactives en 2020

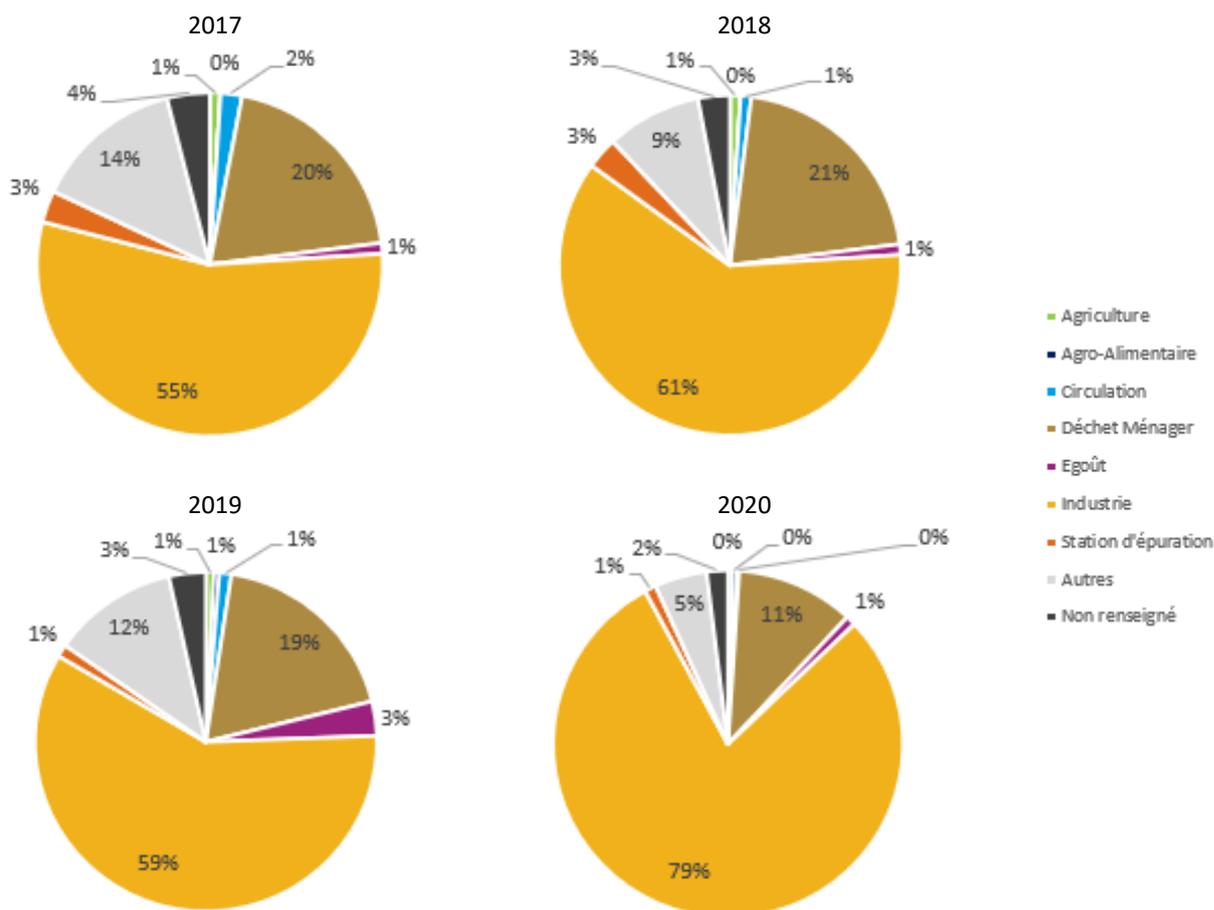


► Origines des signalements

Comme observé l'année précédente, la part des nuisances olfactives liées au secteur « industriel » est importante en 2020, atteignant quasiment 80 % des déclarations en incluant toutes celles liées à la problématique industrielle sur Carros. La répartition quant aux autres origines potentielles est également cohérente avec ce qui a pu être observé les deux dernières années, avec notamment :

- Une deuxième problématique constante représentée par les « déchets ménagers »
- Une origine mal identifiée (« autres » ou « non renseigné ») encore présente
- Des autres origines négligeables à l'échelle de la région

Figure 7 : Evolution de la répartition des origines des signalements de nuisances olfactives depuis 2017



► Zooms sur des zones spécifiques de signalements de nuisances

Comme mentionné précédemment, un nombre important de nuisances a été observé sur Carros en 2020. AtmoSud a réalisé une analyse des signalements afin de pouvoir apporter des informations aux différents acteurs (agglomération, DREAL, industriels, ...) concernant les caractéristiques de ces nuisances mentionnées sur sa plateforme.

Le rapport est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.atmosud.org/publications/analyse-des-signalements-de-nuisances-autour-de-linstallation-scerm-carros>

Les nuisances olfactives

Généralités

La combustion de biomasse, notamment les chauffages domestiques aux bois et le brûlage des déchets verts contribuent fortement aux émissions de particules fines dans l'air. Localement, les brûlages de déchets verts peuvent représenter ponctuellement jusqu'à 45 % de la masse des particules dans l'air ambiant.

Les brûlages de déchets verts ont des conséquences sur la santé. En effet, l'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées, a un impact sanitaire. Ce dernier est important lors d'épisodes de pollution.

Pour rappel, les Plans de protection de l'atmosphère (PPA) de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur rappellent l'interdiction du brûlage des déchets verts dans leurs mesures réglementaires¹. Des documents d'information ont été réalisés et diffusés afin de rappeler cette interdiction et de communiquer des solutions alternatives (paillage, compostage domestique, collecte...).

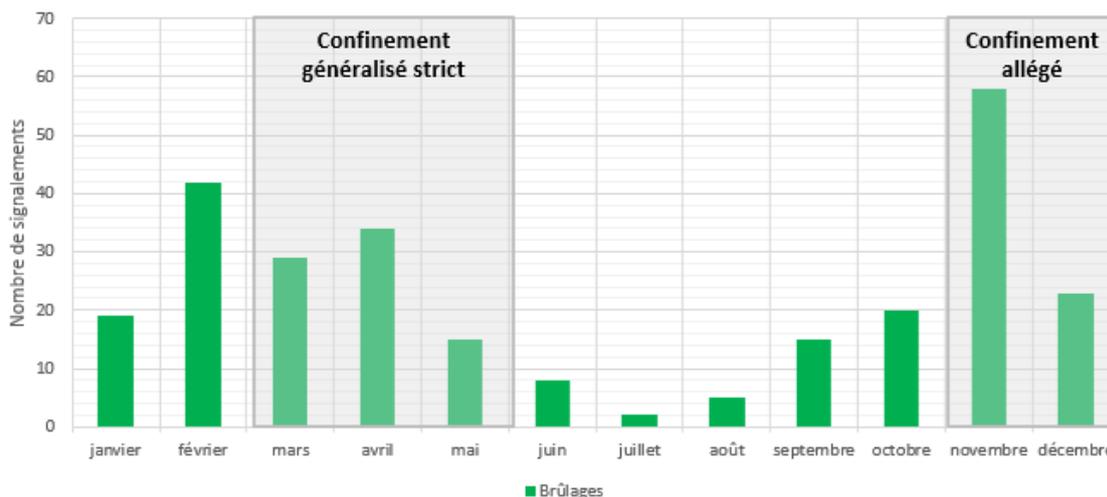
Même si cette pratique est totalement interdite dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (sous réserve de dérogations accordées dans le cadre d'obligations légales de débroussaillage prévues), le signalement de nuisances liées à cette pratique est en forte hausse depuis la possibilité de la déclarer via les outils mis à disposition par AtmoSud.

Les signalements

► Nombre et évolution

Le nombre de nuisances et de rapports liés à la pratique de brûlage de déchets verts est encore faible cette année dans notre base de données par rapport aux années précédentes, avec « seulement » 270 signalements en 2020 (194 en 2019, contre plus de 750 en 2018 et 850 en 2017). Cette forte diminution est principalement liée aux actions mises en place sur Grasse (06), principale zone de signalements de brûlages de déchets verts en 2017/2018. Ces brûlages sont logiquement présents en période hivernale (70% entre février/avril et novembre/décembre 2020).

Figure 8 : Evolution mensuelle des signalements de brûlages de déchets verts en 2020

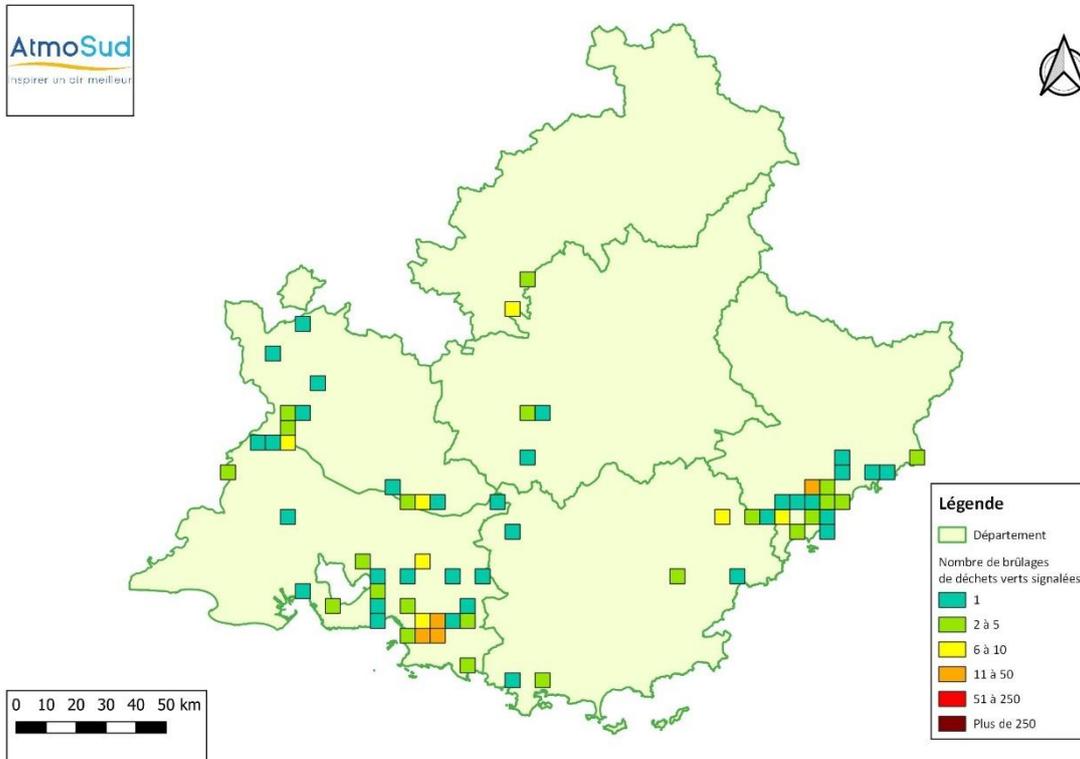


¹ http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ppa06_approuve_06_11_13.pdf
http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/130517_rapportppa13.pdf
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapportppa83.pdf>
http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ppa84_approuve_11_04_14.pdf

► Localisation

Après les dispositions prises à Grasse, les nuisances signalées et liées au brûlage de déchets verts en 2020 sont majoritairement localisées sur la partie sud-ouest du département des Alpes-Maritimes (Tourrettes-sur-Loup) et Est des Bouches-du-Rhône (Marseille, Allauch).

Figure 9 : Localisation des signalements de brûlages de déchets verts en 2020



Les nuisances sonores

Généralités

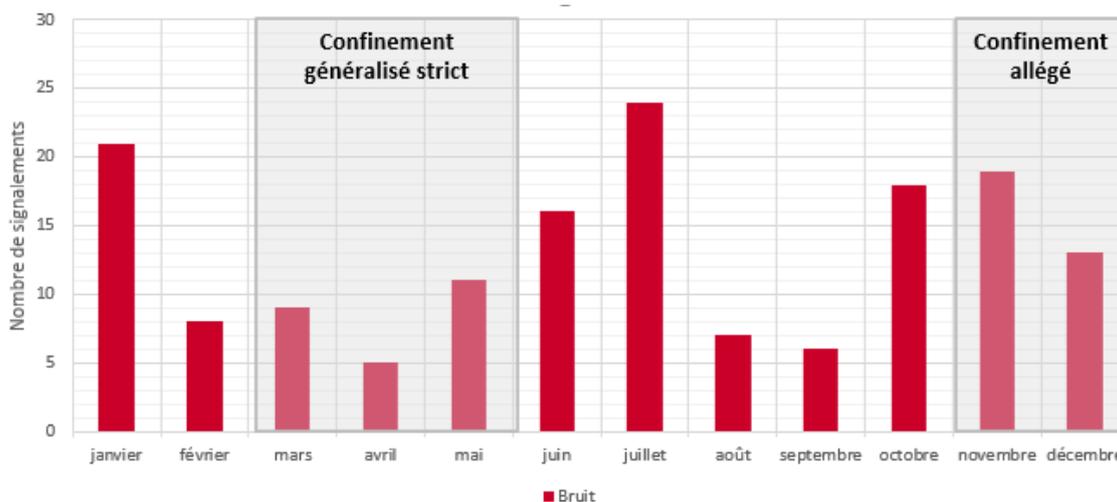
Le bruit est une des nuisances majeures de la vie quotidienne, étant omniprésent (particulièrement dans les agglomérations) et pouvant avoir différentes origines telles que les transports, le voisinage, les industries... La pollution sonore, caractérisée par un niveau de bruit élevé, peut entraîner des conséquences sur la santé humaine et l'environnement.

Les signalements

► Nombre et évolution

Le nombre de nuisances et de rapports liés au bruit est stable en 2020 (en comparaison de l'année 2019), avec un peu plus de 150 signalements de nuisances sonores sur l'ensemble de la région, pour 6 rapports édités. Elles sont, en 2020, non liées à une période de l'année spécifique, comme le montre le graphique ci-dessous.

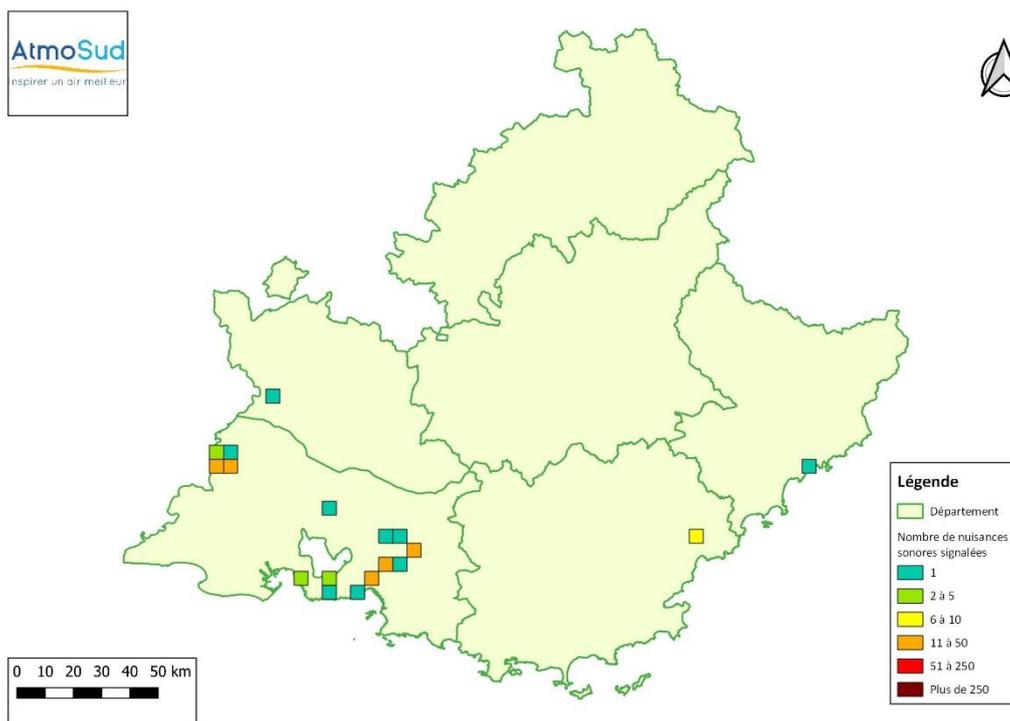
Figure 10 : Evolution mensuelle des signalements de nuisances sonores en 2020



► Localisation

Ces signalements de nuisances sonores sont en très grande majorité liées à des problématiques industrielles à proximité, sur 3 zones principales : Gardanne/Bouc Bel Air (centrale thermique de Provence et Lafarge), Tarascon (Fibre Excellence) et Fréjus (Ecopôle). Ces trois zones concentrent plus de 80% des nuisances signalées en 2019 sur l'ensemble de la région.

Figure 11 : Localisation des signalements de nuisances sonores en 2020



L'observatoire du bruit

Dans le cadre d'un partenariat avec la métropole Aix-Marseille-Provence et Acoucity, AtmoSud réalise la gestion des balises « bruit » (suivi du fonctionnement, stockage des données, suivi de la maintenance, ...) sur les sites à enjeux dans le cadre de l'observatoire du bruit² ; mais participe également aux comités techniques entre les différents partenaires.

En 2020, 8 balises ont été suivies sur différentes périodes de l'année :

- 4 balises à Aix en Provence,
- 1 balise à Gardanne,
- 3 à Marseille

L'analyse des résultats sur l'année 2020 n'est malheureusement pas encore disponible., mais les données et observations pour les années précédentes sont disponibles en ligne aux adresses mentionnées en bas de page

² <https://www.acoucity.org/observatoires-de-nos-partenaires/communaute-du-pays-daix/>
http://www.acoucity.org/Partenaires/CPA/reseau-de-mesure/API_CPA.php
https://www.acoucity.org/Partenaires/CPA/CPA_etudes.php

Projets 2021

L'année 2021 marque un tournant dans le signalement de nuisances sur la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur avec l'arrêt progressif de la plateforme « SRN » sous son format actuel (disponible depuis 2016), mise en place localement par AtmoSud, pour laisser place à un outil **nationalisé avec d'autres AASQA partenaires : SignalAir**.

Cette nouvelle plateforme, initialement prévue pour le deuxième semestre de l'année 2021, devrait être mise en ligne **en tout début d'année 2022**, celle-ci étant dans sa dernière **phase de réception** par les différents partenaires ; et permettra la réalisation de signalements de nuisances à l'aide de deux supports adaptés et mis à jour : **un site internet dédié** et une **application mobile**.

De plus, les alertes spécifiques à différents territoires et à l'attention d'acteurs désignés (DREAL, industriels, ...) resteront évidemment possibles et entièrement paramétrables, pour permettre à AtmoSud de perpétuer le travail initié depuis plusieurs années dans le cadre de l'utilisation de cet outil.

Cependant, 2021 a marqué également l'arrêt du réseau de **nez bénévoles**, dont l'objectif principal était de caractériser les niveaux olfactifs **de fond**. Aujourd'hui, pour mieux répondre aux attentes des populations et des acteurs, la refonte des outils de signalement de nuisances (caractérisée par la mise en ligne de SignalAir), nous conduit à suspendre l'outil « jury de nez bénévoles » et le remplacer par des outils modernes et participatifs. Il est important de préciser que cet arrêt n'impacte pas la possibilité de signalement de nuisances, qui reste possible à l'aide du nouvel outil.

Synthèse

► Signalements de nuisances

En 2020, les principales nuisances déclarées restent les **odeurs (plus de 90% des signalements)**, généralement observées dans les Bouches-du-Rhône, et dont l'origine est majoritairement liée à l'industrie (80 % des nuisances olfactives déclarées). Cependant, cette année 2020 est marquée par une forte mobilisation citoyenne pour recenser **les nuisances olfactives autour d'une installation industrielle de Carros (06)** pour laquelle la plateforme de signalement a rempli sa mission : identifier et transmettre une problématique de nuisance locale à l'attention des différents partenaires et fournir une analyse des signalements à travers la rédaction d'une note technique spécifique à cette problématique.

Les autres problématiques telles que les brûlages de déchets verts et les nuisances sonores ne représentent cette année que très peu des signalements enregistrés dans la base de données (respectivement 6% et 3%) et ne présentent pas d'évolution notable par rapport aux années précédentes, aussi bien en termes de nombre de signalements que d'origine :

- Brûlages de déchets verts autour de Marseille et dans le sud-ouest des Alpes-Maritimes
- Nuisances sonores à proximité d'activité industrielle (Bouc-Bel-Air, Gardanne et Tarascon dans les Bouches du Rhône, Fréjus dans le Var)

► L'impact du confinement

Hormis la problématique spécifique de Carros, le confinement généralisé **n'a pas eu d'effet notable** sur les signalements de nuisances, aussi bien sur une éventuelle diminution (liée à une diminution de l'activité) ou sur une augmentation (liée à une présence plus importante au domicile).

► Perspectives 2021

La principale modification de l'année 2021 est le développement et la réception de la plateforme de signalements SignalAir qui viendra remplacer la « SRN » en tout début d'année 2022. Cette nouvelle plateforme, mutualisée avec d'autres AASQA partenaires, va à nouveau permettre la réalisation de signalements de nuisances à l'aide de deux supports adaptés et mis à jour : **un site internet dédié** et une **application mobile**.

De plus, les alertes spécifiques à différents territoires et à l'attention d'acteurs désignés (DREAL, industriels, ...) resteront évidemment possibles et entièrement paramétrables, pour permettre à AtmoSud de perpétuer le travail initié depuis plusieurs années dans le cadre de l'utilisation de cet outil.

AtmoSud, votre expert de l'air en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un large champ d'intervention : air/climat/énergie/santé

La loi sur l'air reconnaît le droit à chaque citoyen de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Dans ce cadre, AtmoSud évalue l'exposition des populations à la pollution atmosphérique et identifie les zones où il faut agir. Pour s'adapter aux nouveaux enjeux et à la demande des acteurs, son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des thématiques de l'atmosphère : polluants, gaz à effet de serre, nuisances, pesticides, pollens... Par ses moyens techniques et d'expertise, AtmoSud est au service des décideurs et des citoyens.

Des missions d'intérêt général

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30/12/1996 confie la surveillance de la qualité de l'air à des associations agréées :

- Connaître l'exposition de la population aux polluants atmosphériques et contribuer aux connaissances sur le changement climatique
- Sensibiliser la population à la qualité de l'air et aux comportements qui permettent de la préserver
- Accompagner les acteurs des territoires pour améliorer la qualité de l'air dans une approche intégrée air/climat/énergie/santé
- Prévoir la qualité de l'air au quotidien et sur le long terme
- Prévenir la population des épisodes de pollution
- Contribuer à l'amélioration des connaissances

Recevez nos bulletins

Abonnez-vous à l'actualité de la qualité de l'air : <https://www.atmosud.org/abonnements>

Conditions de diffusion

AtmoSud met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ces travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur notre site Internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'AtmoSud. Toute utilisation de données ou de documents (texte, tableau, graphe, carte...) doit obligatoirement faire référence à AtmoSud. Ce dernier n'est en aucun cas responsable des interprétations et publications diverses issues de ces travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.



Siège social : 146, rue Paradis « Le Noilly Paradis » - 13294 Marseille cedex 06
Établissement de Martigues : route de la Vierge 13500 Martigues
Établissement de Nice : 37 bis, avenue Henri Matisse - 06200 Nice
Tél. 04 91 32 38 00 - Télécopie 04 91 32 38 29 - contact.air@atmosud.org



Suivez-nous sur

